

**OBJET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS
REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CHATEAU MORANGE**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Par délibération du 25 septembre 2010, le Conseil Municipal a validé le projet de réhabilitation du centre culturel de Château Morange, pour un montant estimé alors globalement (études + travaux) à 2 580 000 € HT.

Dans le cadre du programme global de rénovation urbaine des Camélias, ce projet bénéficie d'un financement à hauteur de 884 000 € du Département, et de 516 000 € de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les marchés d'études ont été attribués pour un montant total de 276 500 € HT, supérieur à l'évaluation initiale de 2010 ; par ailleurs les marchés de travaux, que vous m'avez autorisé à lancer lors du Conseil Municipal du 26 avril dernier, sont évalués à 2 470 000 € HT. Le montant global de l'opération est donc arrêté à 2 746 500 € HT.

Par ailleurs, la Ville peut faire appel à de nouveaux partenaires financiers afin de l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Compte tenu de ces éléments, le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Commune de Saint Denis	20,00 %	549 300 €
Département	32,19 %	884 000 €
ANRU	18,79 %	516 000 €
Etat DAC OI	7,28 %	200 000 €
Région	21,74 %	597 200 €
Total	100,00 %	2 746 500 €

Je vous demande, en conséquence, d'approuver ce nouveau plan de financement, de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DAC OI) et de la Région, et à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014


Gilbert ANNETTE

**OBJET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS
REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CHATEAU MORANGE**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°14/5-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation du centre culturel de Château Morange, comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Commune de Saint Denis	20,00 %	549 300 €
Département	32,19 %	884 000 €
ANRU	18,79 %	516 000 €
Etat DAC OI	7,28 %	200 000 €
Région	21,74 %	597 200 €
Total	100,00 %	2 746 500 €

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DAC OI) et de la Région, et à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, articles 1321, 1322 et 1323.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014


Gilbert ANNETTE